



MAGAZINE CULTUREL COM RÉGION-CENTRE VAL DE LOIRE

APPEL A PROJETS 2024-2027

Depuis 2017, dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens conclu entre la Région et les trois télédifuseurs locaux, **un magazine d'intérêt culturel régional** figure parmi les projets que France 3 Centre-Val de Loire, BIP TV et TV Tours souhaitent proposer aux publics sous forme d'un rendez-vous récurrent sur leurs antennes respectives.

Appel à projet : propos

Le magazine aura pour ambition de faire découvrir et mieux connaître à toutes les populations de la région Centre-Val de Loire le tissu culturel régional et la créativité de ses intervenants dans toute leur richesse, leur diversité et sur l'ensemble du territoire régional.

Intention éditoriale

Le magazine devra s'intéresser aux processus de création, à l'émergence des nouvelles scènes comme aux scènes ou sites culturels déjà existants, des pratiques amateurs aux nouveaux talents, comme aux artistes confirmés de la région qu'il s'agisse de danse, peinture, sculpture, théâtre, opéra, chant, musique, BD, design, architecture etc.

Il aura pour ambition de favoriser les échanges et les rencontres, créer des passerelles entre ces domaines ou acteurs du domaine culturel, et inciter tous les publics de la région à développer leur propre démarche culturelle.

L'originalité du traitement, les nouvelles écritures visuelles, la qualité de la réalisation et la capacité à scénariser la proposition, ainsi qu'à créer un dialogue avec les intervenants seront des points importants pour les diffuseurs.

Les propositions claires d'habillage visuels et de marqueurs forts seront privilégiées dans la sélection du futur projet.

Chaque numéro, pour le format 52', devra traiter de plusieurs lieux/sites ou domaines culturels afin de susciter l'intérêt des publics potentiels sur toute la région.

S'agissant d'une émission de stock, le magazine ne pourra s'appuyer sur des événements ponctuels, mais devra se faire le reflet de la vie culturelle en région Centre-Val de Loire.

Une attention particulière sera portée sur la diversité des lieux proposés dans les 6 départements de la région, sur la place de la mise en valeur de pratiques artistiques amateurs.

Format

Le magazine proposé prendra la forme principale **d'une émission mensuelle de 52', à raison de 9 numéros par saison de septembre à juin (7 numéros inédits + 2 best of).**

Il devra être conçu pour pouvoir être séquencé en formats complémentaires de 13 ou 26', issus du format initial, afin de répondre aux besoins des grilles de chacun des télédiffuseurs.

Incarnation

Le magazine, dans son format 52', sera incarné par **un/une (ou plusieurs) animateur/trice** faisant preuve d'une empathie envers ses interlocuteurs, d'une aisance dans les déplacements et les entretiens, capable de susciter l'intérêt et la curiosité pour les situations et les personnes présentées.

Développement numérique

La production du magazine devra étudier un développement numérique permettant d'assurer via les réseaux sociaux et les sites des trois télédiffuseurs (ainsi que ceux de la région et de Ciclic Centre-Val de Loire) la promotion et le replay des émissions proposées.

Et au-delà de la promotion, il est demandé que le programme propose **des déclinaisons numériques à destination de ces différents vecteurs de diffusion et donc des formes nouvelles d'écritures.**

Production

Un contrat de coproduction ou de production exécutive sera conclu entre le ou les télédiffuseurs locaux et le ou les producteurs.

Le magazine sera piloté par France 3 Centre-Val de Loire, et diffusé sur les trois chaînes du territoire selon un calendrier de programmation à préciser. Le programme sera également disponible en replay sur les sites des télédiffuseurs.

Le COM TV régional ayant pour objectif de contribuer à la structuration de la filière régionale, une attention particulière sera portée à l'embauche de techniciens, auteurs, réalisateurs ou l'appel à des sociétés de production, issus de la région Centre-Val de Loire.

Cet appel à projets est ouvert pour **la production du magazine pour 3 saisons, mais les contrats de coproduction seront définis pour chaque saison.**

A titre indicatif, et sans aucune valeur contractuelle, l'apport en numéraire via le COM pour la saison 2023-2024 est de 220 000 € (avant TVA) et à cela pourra s'ajouter un apport en industrie des télédiffuseurs, à préciser avec eux. En l'occurrence, pour chaque épisode cela pouvait être sur les saisons précédentes : 2 jours de tournage, 8 jours de montage, 2 jours d'étalonnage et 3 jours de mixage, le montage de formats 13 minutes. A titre indicatif toujours, le montant de l'apport en industrie équivalait à 315 000 € pour la saison 2022-2023. **L'apport en industrie de France 3 Centre Val de Loire sera susceptible d'être redéfini pour chaque saison (via un contrat d'un an**

renouvelable sous condition). En cas d'évolution de l'apport en industrie, le producteur en sera informé en janvier de l'année n.

Il est entendu que pour la viabilité du projet, les producteurs doivent pouvoir solliciter d'autres financements comme le Fonds de Soutien Audiovisuel du Centre National du Cinéma et de l'Image animée.

Promotion

Conditions à définir entre les télédiffuseurs et le/les producteurs. Une bande annonce sera à prévoir.

Calendrier

Le magazine doit être mis à l'antenne **pour la rentrée de saison 2024-2025.**

En conséquence, le calendrier suivant devra être pris en compte :

- Soumission des projets auprès de Ciclic pour le compte du COM **au plus tard le 8 avril 2024 midi (ouverture des dépôts le 25 mars 2024).**
 - Etude des projets par le comité éditorial du COM **le jeudi 16 mai 2024 (une audition à l'oral pourra être demandée)**
 - Validation du projet et du producteur retenu **le 30 mai 2024**
-

Sélection du projet

Le projet sera sélectionné selon les critères suivants :

- *Qualité du projet*
 - *Originalité de l'écriture et pertinence des sujets proposés : diversité des lieux, mise en valeur des pratiques artistiques amateurs, déclinaison numérique envisagée*
 - *Expérience de la production*
 - *Pertinence du devis et du plan de financement*
 - *Capacité financière de la structure à mener à bien le projet dans les délais impartis, et aptitudes à se positionner auprès des financeurs potentiels*
 - *Mobilisation de moyens humains et techniques majoritairement régionaux (embauches régionales, collaborations avec des sociétés de production régionales, etc...)*
 - *Œuvre destinée au grand public, pour une diffusion en télévision généraliste*
 - *Le comité portera une attention particulière aux projets portés par des structures de production du territoire régional.*
-

Documents à fournir pour répondre à l'appel à projets

- *Lettre officialisant et argumentant la demande adressée aux diffuseurs du COM*
- *Notes d'intention du producteur et des collaborateurs de création : directeur éditorial, auteur, réalisateur...*
- *Présentation détaillée du concept, fiche technique de l'œuvre*

- *Charte de réalisation*
- *Dossier artistique (conducteur de la 1^{ère} émission, synopsis des sujets, CV des auteurs, CV des réalisateurs, CV des producteurs), **incluant la liste des déclinaisons numériques proposées pour les différentes plateformes***
- *Dossier financier : devis prévisionnel détaillé du projet (9 numéros), plan prévisionnel de financement*
- *Éléments administratif : option de cession de droits, extrait du Kbis, attestations de compte mis à jour*
- *Planning de production prévisionnel pour une saison*
- Les dossiers sont à déposer, **AVANT LA DATE LIMITE**, en suivant le lien vers le formulaire mis à disposition sur le site internet de Ciclic Centre-Val de Loire.